

**Questionnaire relatif à la procédure de consultation
concernant la durée des mandats et
la date des élections communales**

Réponses du Parti socialiste du Valais romand (PSVR)

Afin de pouvoir prendre en compte votre point de vue, nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions suivantes.

Date : 31 janvier 2011

1. Etes-vous favorable à ce que la durée des mandats des autorités cantonales soit identique à celle des autorités communales ?

Oui

Non

Commentaires éventuels :

Il est important de ne pas créer de collision entre les différentes élections.

En effet, les périodes électorales sont chronophages.

Si la durée des mandats des autorités cantonales et communales diffère, nous aurons chaque X année, deux élections dans la même période, comme le vit le canton de Fribourg. C'est pour cela que nous militons non seulement pour des durées de mandats équivalentes au niveau communal et cantonal mais également au niveau fédéral.

2. De manière générale, êtes-vous favorable à la prolongation de la durée des mandats des autorités cantonales et communales ?

Oui

Non

Commentaires éventuels :

Le vote par correspondance et l'évolution de la politique (particulièrement de sa médiatisation) a pour conséquence que les campagnes électorales démarrent de plus en plus tôt, comme nous l'a démontré la dernière élection au Conseil d'Etat. De plus, l'augmentation de la complexité de la tâche du politique exige certainement une adaptation plus longue qu'auparavant.

Par conséquent, une prolongation de la durée des mandats ne peut faire que sens et améliorer les prestations des élu-e-s cantonaux et communaux.

3. Si vous avez répondu « Oui » à la question 2, quelle devrait être la durée de ces mandats :

- 5 ans
- 6 ans
- Autre (à préciser)

Commentaires éventuels :

*Une durée de 6 ans aurait éventuellement l'inconvénient d'un engagement trop long.
Des réticences de la part de candidat-e-s papables pourraient alors se faire sentir par rapport à une telle durée d'engagement.*

4. Si vous avez répondu « Oui » à la question 2, êtes-vous favorable à une prolongation de la durée des mandats pour les autorités suivantes :

Autorités cantonales

a) Conseil d'Etat ?

Oui Non

b) Députés et députés-suppléants ?

Oui Non

Autorités communales (municipalités et bourgeoisies)

c) Conseil communal ?

Oui Non

d) Président et vice-président ?

Oui Non

e) Conseil général ?

Oui Non

f) Juge et vice-juge de commune ?

Oui Non

Assemblée fédérale

g) Conseiller des Etats ?

Oui Non

Autorités judiciaires

h) Juges du Tribunal cantonal, autres magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire ?

Oui Non

Commentaires éventuels :

Nous sommes favorables à la prolongation de la durée des mandats pour

- les autorités cantonales*
- les autorités communales (municipalités et bourgeoisies)*
- les autorités judiciaires.*

Nous ne sommes pas ouverts à la prolongation des durées de mandats pour le Conseil des Etats car nous considérons que les élections aux chambres fédérales (Conseil national et Conseil des Etats) doivent se faire simultanément.

5. Etes-vous favorable à ce que les élections communales se déroulent au printemps ?

Oui Non

Commentaires éventuels :

Le PSVR est d'avis qu'il est préférable de garder la date actuelle des élections communales. Par contre il propose de déplacer les élections cantonales à l'automne de l'année qui suit les élections communales comme le demande la motion 1.093 du 06.05.2010 transformée en postulat lors du développement du 17.11.2010. Ceci pour permettre aux autorités cantonales de rentrer en fonction le 1^{er} janvier de l'année suivant les élections.

6. Etes-vous favorable à ce que les élections communales se déroulent au printemps même si la durée des mandats reste fixée à 4 ans ?

Oui Non

Commentaires éventuels :

Il est à notre avis préférable que les autorités communales entrent en fonction le 1^{er} janvier de l'année suivant les élections. Si celles-ci se déroulent au printemps, le laps de temps entre les élections et l'entrée en fonction serait beaucoup trop important.

7. Avez-vous d'autres remarques à formuler quant à la prolongation de la durée des mandats cantonaux et communaux ?
8. Avez-vous d'autres remarques à formuler quant au déroulement des élections communales au printemps ?

Commentaires éventuels :

Pour le PSVR, les deux questions soulevées sont des sujets d'importance.

Nous constatons cependant que nous avons à faire à des sujets différents qui peuvent être également traités à des moments différents.

Commission politique du PSVR

David Schöpfer, président